Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260521-D2026_056-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

Etaient présents : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

D2026-056 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE DE MUSIQUE ASSOCIATIVE SONAM

Exposé :

Née à Kervignac en 2002, l'École de Musique Traditionnelle de Kervignac (EMTK) a été renommée Sonam' en 2016 en développant un enseignement musical au niveau intercommunal. Cette école de musique associative compte aujourd'hui 320 adhérents et propose ses activités sur plusieurs communes dont, Kervignac, Port Louis, Locmiquélic et Riantec.

Le projet associatif de Sonam' vise à faire du territoire entre Blavet et Ria, soit l'ancien canton de Port Louis, un pays de plus en plus musicien grâce au développement d'une école de musique associative structurée et de proximité proposant un enseignement diversifié pour tous âges et tous types de publics.

Les sept communes de Kervignac, Nostang, Port Louis, Sainte-Hélène, Riantec, Merlevenez et Locmiquélic souhaitent soutenir ce projet favorisant l'accès à la culture et, plus particulièrement, à la musique, au travers d'une convention de partenariat d'une durée d'un an telle que présentée en annexe.

En accord avec les communes, l'association Sonam' s'engage :
- à contribuer à la programmation de plusieurs évènements par année civile ;
- à assurer la visibilité du soutien des communes dans l'ensemble des supports de communication.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260521-D2026_056-DE

Chaque commune versera pour l'année 2026, les sommes suivantes :

Communes	Fonctionnement		Musique à l'école		Total
Kervignac	Année 2026	14 978 €	Année scolaire 2026-2027	9 408 €	24 386 €
Nostang	Année 2026	4 059 €	Année scolaire 2026-2027	3 180 €	7 239 €
Sainte-Hélène	Année 2026	1 978 €	Année scolaire 2026-2027		1 978 €
Riantec	Année 2026	5 795 €	Année scolaire 2026-2027		5 795 €
Port-Louis	Année 2026	2 950 €	Année scolaire 2026-2027	2 518 €	5 468 €
Locmiquélic	Année 2026	4 747 €	Année scolaire 2026-2027		4 747 €
Merlevenez	Année 2026		Année scolaire 2026-2027	2 120	2 120 €

Proposition :

Vu l'avis de la commission vie quotidienne et citoyenneté en date du 13 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre les communes de Kervignac, Nostang, Port Louis, Sainte-Hélène, Riantec, Merlevenez et Locmiquélic et l'association Sonam' telle que présentée en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les autres documents y afférents ;
- de préciser que le montant de la subvention est inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2026 de la commune.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 21 voix pour et 06 contre.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 22 mai 2026

Madame LE QUER	Monsieur PATUREL	Monsieur FISCHER
La Secrétaire	Le Maire	Le Secrétaire